

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice : 31

Présents : 19

Représentés : 7

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation : 1^{er}/12/2025

Date d'affichage : 2/12/2025

de la commune de COGOLIN Séance du 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au CENTRE MAURIN DES MAURES, sous la présidence de Madame Christiane LARDAT maire,

PRESENTS :

Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Sonia BRASSEUR - Geoffrey PECAUD - Julie LEPLAIDEUR - Jean-Pascal GARNIER - Elisabeth CAILLAT - Jean-Marc BONNET - Francis LAPRADE - Michaël RIGAUD - Isabelle BRUSSAT - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Pierre NOURRY - Thierry MAIGNAN - Séverine COLIN -

POUVOIRS :

Danielle CERTIER	à	Pierre NOURRY
Corinne VERNEUIL	à	Christiane LARDAT
Florian VYERS	à	Geoffrey PECAUD
Kathia PIETTE	à	Mireille ESCARRAT
Philippe CHILARD	à	Patrick HERMIER
Bernadette BOUCQUEY	à	Isabelle FARNET-RISSO
Françoise DUSART	à	Audrey TROIN

ABSENTS :

Erwan DE KERSANTGILLY - René LE VIAVANT - Audrey MICHEL - Christiane COLOMBO - Gaëtan MULLER -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Par courrier en date du 26 novembre 2025, le Préfet du Var a notifié à Madame le Maire l'acceptation de la démission de Monsieur Jean-Paul MOREL de ses fonctions d'adjoint au maire, ainsi que de son mandat de conseiller municipal et de conseiller communautaire.

Il est proposé de pourvoir le poste vacant de 8^{ème} adjoint et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

N° 2025/12/08-2

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

N° 2025/12/08-2

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Il est rappelé qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé de décider que ce nouvel adjoint, occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-7 et L 2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023/12/18-02 en date du 18 décembre 2023 portant création de neuf postes d'adjoints au maire,

Vu la démission de Monsieur Jean-Paul MOREL de ses fonctions d'adjoint au maire, ainsi que de son mandat de conseiller municipal et de conseiller communautaire, accepté par le Préfet du Var en date du 26 novembre 2025 ;

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de conserver le poste de 8^{ème} adjoint au maire,

DECIDE que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

N° 2025/12/08-2

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

PROCEDE à l'élection du 8^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : **Monsieur Jean-Marc BONNET**

Nombre de votants : **26**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **26**

Nombre de bulletins blancs et nuls : **9**

Nombre de suffrages exprimés : **17**

Majorité absolue : **14**

Monsieur Jean-Marc BONNET a obtenu 17 voix

Monsieur Jean-Marc BONNET est élu en qualité de 8^{ème} adjoint au maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Le secrétaire,

Christiane LARDAT

Geoffrey PECAUD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.